

Le Conseil Municipal est convoqué le 10 janvier 2017
à 18 heures 30 à la Mairie

Ordre du jour :

TRAVAUX COMMUNAUX

Bilan 2016
Prévisions budgétaires 2017

LOGEMENT DE LA MAIRIE

Point sur l'accueil des réfugiés

POTEAU INCENDIE

Résultat des études

CHEMIN RURAL

Compte rendu de la réunion du 26 novembre 2016 avec les
agriculteurs concernés

TAILLAGE DES HAIES

Obligation des riverains

URBANISME

Facturation communautaire

MATERIEL COMMUNAL

Coût et conditions de location

CONVOCATION AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ARRAS

Information

MANIFESTATIONS

Calendrier 2017

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Absent excusé : Messieurs Philippe TRUFFAUX, Régis
DELAHAYE, Jean-Noël FRASSAINT, Sylvain MACHON,
Madame Marie-Thérèse DECOOPMAN

Mme Marie-Thérèse DECOOPMAN donne pouvoir à Mme Nathalie
GIBault

Régis DELAHAYE donne pouvoir à Mme Sophie COGNON

Un scrutin a eu lieu, Madame Sophie COGNON a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Philippe Fatien fait savoir qu'il manque dans le compte rendu
précédent, de la réunion du 20 octobre 2016, les détails concernant le
sujet "Tribunal de Grande Instance".

Après vérifications, il apparaît que ce sujet a été abordé lors de la
réunion du 23 septembre 2016 et non celle du 20 octobre 2016 et que
le compte rendu avait été rédigé et approuvé en réunion de Conseil.

Le présent compte rendu est donc validé par le Conseil Municipal.

TRAVAUX COMMUNAUX

Bilan 2016

Le Maire donne le détail des travaux 2016, l'extrait du Grand Livre est joint en annexe au présent compte-rendu.

Des précisions sont données sur les points suivants :

A l'article 2152, la Société Hermant a fourni les arbustes qui servent de haie entre le parking salle des fêtes et le trottoir. La facture T2E correspond au pavage du rond-point.

A l'article 2183, la dépense correspond au remplacement de l'ordinateur de la mairie hors service.

A l'article 203, le bureau SOCOTEC a été missionné en cours d'année et n'était donc pas préalablement provisionné.

Une somme de 792,00 € a été dépensée pour réaliser l'étude d'accessibilité handicapés, conformément aux prescriptions préfectorales.

A l'article 2051 les dépenses de 2 580,40 € concernent les droits d'utilisation du logiciel et la création du site internet de la mairie.

Prévisions budgétaires 2017

Comme on peut le lire en annexe, au livre de compte il apparait une prévision 2015 de 144 800,00 € aux fins de réaliser les travaux salle des fêtes préau logement et aire de jeux. Il reste à ce jour :
114 856,44 € sur ce chapitre qui pourront être reconduits sur l'exercice 2017.

Le Maire demande au conseil de l'autoriser à conduire une étude sur l'enfouissement de réseaux électriques et téléphone, de réfection de trottoirs et de mise aux normes de l'éclairage public. Le Conseil lui donne pouvoir pour réaliser ces études.

LOGEMENT DE LA MAIRIE

Le Maire rappelle qu'il a été convenu avec les services de la Préfecture et les responsables de l'Association Audasse qu'une demande est faite pour l'accueil d'une famille de réfugiés avec deux enfants en bas âge.

Les travaux seront achevés en Février et l'aménagement sera ensuite conduit par les Associations AIR et Audasse.

POTEAU INCENDIE

Suite à la demande du service urbanisme de la Communauté de Communes du Sud-Artois, Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le poteau incendie le plus proche du projet permis de construire de Kimberley PETIT est à moins de 400 mètres.

Il n'y a donc pas pour elle obligation de réaliser un bassin d'eau.

Le Maire informe le Conseil que la Commission Sécurité réunie par les services préfectoraux a donné un avis favorable à ce dossier.

CHEMIN RURAL

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a convoqué en Mairie Messieurs Alain FATIEN et Marc HIEZ le 26 novembre 2016.

Cette réunion avait pour objet l'écoulement des eaux sur le chemin d'exploitation des communes de Barastre et Haplincourt.

Monsieur Gislain BOURY, Maire de Barastre était invité également à cette réunion.

Le Maire expose les faits. Après convocation sur site des intéressés, il en résulte les faits suivants.

Alain Fatien a rehaussé l'altimétrie des parcelles 129, 56 et 57, si bien que l'eau de ruissellement stagne désormais sur le chemin avant d'aller couler sur la parcelle de Marc Hiez section 49 puis vers la parcelle cadastrée 52.

Le chemin ainsi exposé va inévitablement se détériorer rapidement.

Alain Fatien a proposé que soit rajouté sur le chemin du gravier, que le bord de champ qui forme un talus soit arasé. Il propose que la commune prenne en charge la fourniture et l'arasement, il propose de mettre son manuscopique à disposition pour le nivellement et que la commune mette à disposition un employé pour égaliser les cailloux.

Marc Hiez fait savoir que, contrairement à ce que sous-entend la convocation, il n'est en rien responsable dans cette affaire d'altimétrie. Le Maire explique qu'effectivement, il pensait à tort que Marc Hiez était le cultivateur de la parcelle 129. Un courrier d'explication sera transmis aux intéressés après décision du Conseil.

Le Conseil décide, avant de pouvoir statuer sur cette affaire, qu'il y a lieu de faire réaliser un devis des travaux à prévoir et charge le Maire de cette opération.

L'affaire sera discutée lors d'un prochain conseil.

TAILLAGE DES HAIES

Le Maire fait savoir qu'il a fait réaliser le taillage des sapins de Monsieur Daniel NIZART, Rue de Beugny et que cette opération est l'aboutissement d'un conflit entre la Mairie et Monsieur Nizart qui dure depuis 2007.

A cette époque, à la demande de Monsieur Gilbert Cailliez, les sapins avaient été jugés trop hauts, portant préjudice à la demeure de Monsieur Caillez du fait que l'ombre portait de l'humidité dans son logement.

L'Association BRIF de Bapaume a été missionnée conformément à la décision prise lors de la précédente réunion par le Conseil Municipal pour couper et évacuer les sapins, pour 650,00 € TTC.

Monsieur Nizart a réalisé 4 chèques, en accord avec le Maire, afin de régler cette facture qui lui est rétrocédée, la BRIF ne pouvant intervenir pour le compte de particuliers.

Le Maire salue la bonne volonté de Monsieur Daniel Nizart qui aura permis de mettre fin à ce conflit.

Le Maire rappelle que d'autres propriétaires ont été avertis de soucis de haies non conformes, qu'il prendra si nécessaire les mesures qui s'imposent, dès le printemps, afin de faire respecter la législation.

Ont été avertis à ce jour sans avoir donné suite, Monsieur et Madame Grögler. Un courrier de mise en demeure leur sera transmis dans les jours prochains.

Pour information, Madame Céline TREMLET a réalisé la coupe de ses haies, conformément à notre demande, Madame Odile HIEZ s'est engagée à réaliser une taille au printemps.

Le Maire rappelle qu'il ne demande pas que chacun observe scrupuleusement les règles mais qu'au moins le respect du voisinage, de l'entretien du domaine public soient effectifs.

URBANISME

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une facture de 527,00 € de la Communauté de Communes du Sud-Artois qui correspond aux frais d'instruction des permis de construire de juillet à décembre 2015.

Monsieur Le Maire fait remarquer que pour 2016, la facture sera élevée également en fonction du nombre de dossiers traités.

Après renseignements pris auprès de l'intercommunalité ce coût ne peut être répercuté aux notaires car ce service est considéré gratuit comme les cartes d'identité et le recensement militaire.

MATERIEL COMMUNAL

Monsieur Le Maire fait remarquer qu'on lui demande régulièrement le prêt de matériel communal, tels que tables, chaises, outillage et qu'il souhaite donc clarifier ces prestations par un contrat type, chiffré selon un barème décidé en Conseil Municipal.

Les membres acceptent et chargent le Maire de leur soumettre un tableau des locations et un contrat type.

CONVOCAION AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ARRAS

ATTEINTE A LA LIBERTE D'ACCES OU A L'EGALITE DES CANDIDATS DANS LES MARCHES PUBLICS

Dans la même séance, Monsieur Le Maire rappelle l'audience du 6 octobre 2016 a été reportée au 30 Mai 2017 devant le Tribunal de Grande Instance d'Arras.

MANIFESTATIONS

Le conseil valide les dates des manifestations comme suit :

Pâques : 17 avril 2017

Cérémonie : 8 mai 2017

Fête communale : 14 mai 2017

Cérémonie des martyrs : 11 juin 2017

Fête Nationale : 14 juillet 2017

Repas des aînés : 3 septembre 2017

Cérémonie : 11 novembre 2017

Noël pour tous : 9 décembre 2017

Vœux à la population : 19 janvier 2018

QUESTIONS DIVERSES

Sur proposition du Maire, les élus présents peuvent faire part de questions diverses.

Philippe Fatien demande ce qui va être fait concernant la vidéosurveillance suite au cambriolage survenu chez Madame HOMBERT Elisabeth.

Le Maire rappelle qu'il y a eu 2 cambriolages sur la commune cette année, que cela fait un total de deux sur 3 ans, c'est peu au regard des 3 à 4 cambriolages par an avant la mise en place du dispositif voisins vigilants.

Il rappelle que cette demeure est à priori particulièrement exposée puisqu'elle fait l'objet d'un quatrième acte selon Madame HOMBERT.

Il rappelle que les caméras du type de celle qui est actuellement posée ne répondent pas en qualité au besoin des recherches puisqu'on ne peut y lire une plaque minéralogique par exemple.

Enfin, il expose qu'il a reçu pour étude une entreprise spécialisée dans la pose de vidéo-protection à destination des municipalités.

Cette société propose la pose de 4 caméras, sur le clocher de l'église, ce qui permettrait de couvrir l'ensemble du village.

Un tel dispositif coûterait environ 200,00 € HT par mois soit 2 880,00 € par an et ne résoudrait pas le problème de l'insécurité ou des cambriolages dans leur ensemble.

La question sera remise en discussion.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – Demande de subvention DETR

La séance ouverte Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision de réaliser l'étude des travaux d'enfouissement des réseaux.

Il y aura donc lieu de refaire l'éclairage public.

Le montant estimatif des travaux est de **392 000,00 euros hors taxe**. Après exposé du dossier présenté par Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal délibère et décide :

- L'acceptation du présent avant-projet

- De **prévoir le financement de l'opération** pour un montant estimatif prévisionnel de **392 000,00 euros hors taxe** suivant le plan de financement joint en annexe.

- De demander une **subvention au titre de la DETR 2017 à Madame La Préfète du Pas-de-Calais** pour pouvoir **réaliser ces travaux**.

- Autorise Le Maire à demander les subventions nécessaires à ce financement auprès des organismes compétents.

Délibération 2017/001

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HORS TAXES

PROJET :

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT
ECLAIRAGE PUBLIC		<u>Subventions attendues</u>	
Rue de Bapaume	132 000,00 €	DETR 25 %	98 000,00 €
Rue de Barastre	95 000,00 €	FDE 9 %	36 480,00 €
Rue Martin tonnelier, Rue de la Croix, Rue d'Enfer	165 000,00 €	Conseil Départemental 4 %	15 000,00 €
		Fonds de concours CCSA 30 %	117 600,00 €
		Parlement 3 %	10 000,00 €
Sous total	392 000,00 €	Sous total	277 080,00 €
		<u>Autofinancement</u>	
		Fonds propres (29 %)	114 920,00 €
TOTAL	392 000,00 €	TOTAL	392 000,00 €

DONS SANS CHARGE

La séance ouverte Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de dons déposés en Mairie qui s'élèvent à la somme de 448,00 Euros.

Mr DELAHAYE Régis	HAPLINCOURT	222,00 €
Melle PETIT Allison	HAPLINCOURT	111,31 €
Mme COGNON Sylvain	HAPLINCOURT	111,31 €

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide :

- L'acceptation de ces dons pour montant total de 444,62 Euros.
- D'inscrire cette recette à l'article 7713 « **Libéralités reçues** » au Budget Primitif 2017.

Délibération 2017/002

CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR A TEMPS COMPLET

« Contrat Unique d'Insertion »

La séance ouverte, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de créer **un emploi d'avenir à temps complet « Contrat Unique d'Insertion » suite à un surcroît d'activité à compter du 1^{er} Mars 2017.**

Ce recrutement permettra de réaliser des travaux communaux en régie selon un horaire annualisé.

Ce contrat unique d'insertion sera financé à hauteur de 75 % par l'état. Le contractant sera rémunéré sur la base du SMIC soit 1480,27 € brut mensuels pour 35 heures de travail hebdomadaires.

Monsieur Jérémy CAZAY de Bertincourt employé en contrat d'avenir jusqu'au 19 Juin 2017, (20 heures par semaine actuellement) au sein de la commune postule pour ce poste à temps complet et souhaite suivre une formation en accord avec la mission locale en Pays d'Artois pendant la durée de ce contrat.

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée les intérêts que représente un tel contrat pour la commune et pour l'intéressé.

Le Conseil Municipal après discussion et délibération accepte à l'unanimité :

- De créer ce « Contrat Unique d'Insertion » à temps complet. Ce contrat pourra être renouvelé (12 mois minimum, 36 mois maximum renouvellements inclus)
- De recruter Monsieur Jérémy CAZAY pour ce poste à compter du 1^{er} Mars 2017 jusqu'au 19 Juin 2017 pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures sur la base du SMIC soit 1 480,27 € brut mensuels
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ce contrat unique d'insertion avec l'intéressé, les conventions d'aides de l'état et tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2017.

Délibération 2017/003

CREATION D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION A TEMPS COMPLET

« CAE » (Contrat d'accompagnement dans l'emploi)

La séance ouverte, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de créer **un emploi à temps complet « Contrat Unique d'Insertion – CAE » suite à un surcroit d'activité à compter du 1^{er} Mars 2017.**

Ce recrutement permettra de réaliser des travaux communaux en régie selon un horaire annualisé.

Ce contrat unique d'insertion sera financé à hauteur de 75 % par l'état sur la base de 20 heures de travail hebdomadaires. Le contractant sera rémunéré sur la base du SMIC soit 1480,27 € brut mensuels pour 35 heures de travail hebdomadaires.

Monsieur Patrick GRENEZ de Metz-en-Couture employé en CAE jusqu'au 12 Juin 2017, (20 heures par semaine actuellement) au sein de la commune postule pour ce poste à temps complet.

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée les intérêts que représente un tel contrat pour la commune et pour l'intéressé.

Le Conseil Municipal après discussion et délibération accepte à l'unanimité :

- De créer ce « Contrat Unique d'Insertion – CAE » à temps complet. Ce contrat pourra être renouvelé (12 mois minimum, 36 mois maximum renouvellements inclus)
- De recruter Monsieur Patrick GRENEZ pour ce poste à compter du 1^{er} Mars 2017 jusqu'au 12 Juin 2017 pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures sur la base du SMIC soit 1 480,27 € brut mensuels
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ce contrat unique d'insertion avec l'intéressé, les conventions d'aides de l'état et tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2017.

Délibération 2017/004